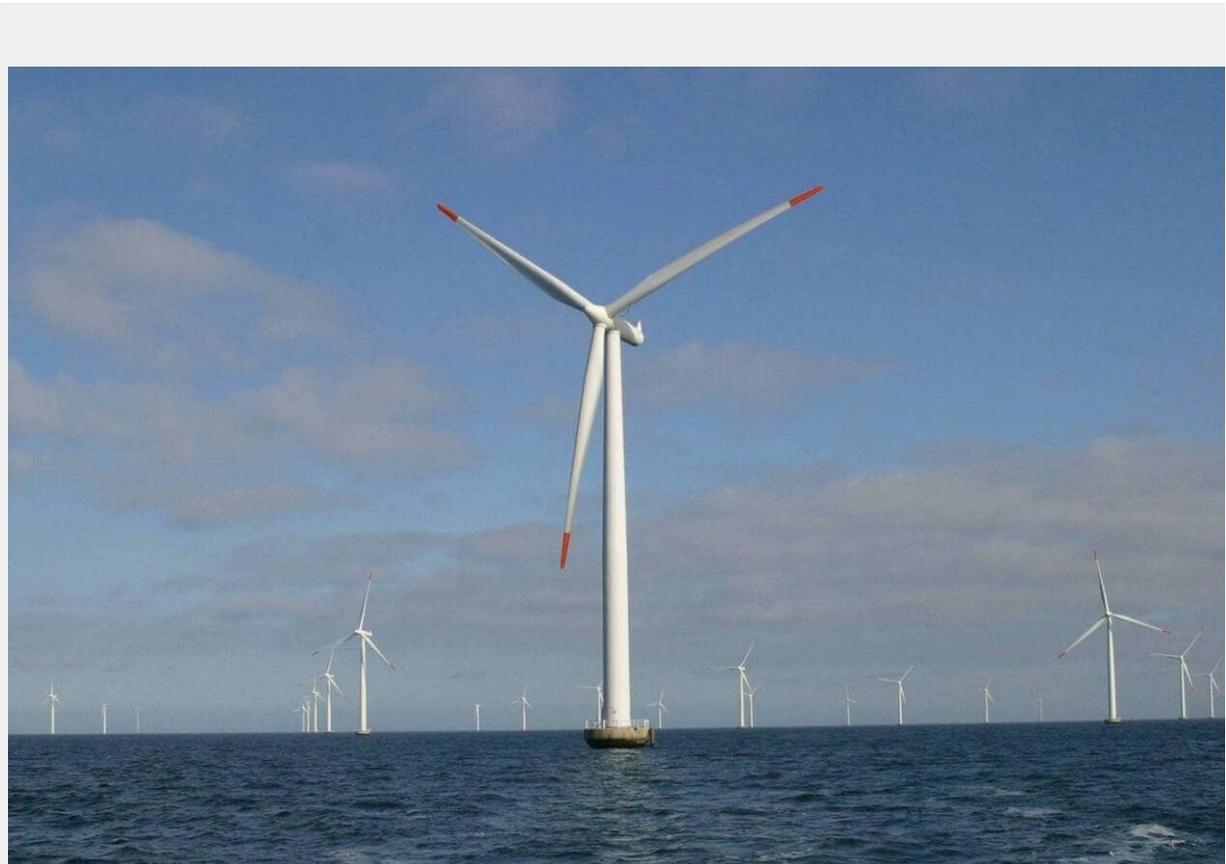


<https://www.ouest-france.fr/normandie/le-havre-76600/normandie-ce-qu-il-faut-retenir-du-debat-public-sur-la-creation-d-un-nouveau-parc-eolien-en-mer-7049453>

Normandie. Ce qu'il faut retenir du débat public sur la création d'un nouveau parc éolien en mer

Annick Girardin et Barbara Pompili, ministres de la Mer et de la Transition écologique, ainsi que le maire du Havre, Édouard Philippe, ont participé, avec 200 personnes, ce jeudi 12 novembre 2020, à la restitution en visioconférence du débat public portant sur le projet de création d'un nouveau parc éolien au large de la Normandie.



Le gouvernement va déterminer la zone retenue d'ici la fin de l'année. | ARCHIVES DR

Ouest-France/Natalie DESSE

Modifié le 12/11/2020 à 19h24 Publié le 12/11/2020 à 19h11

« En mer, en Normandie, de nouvelles éoliennes ? » Telle était la question du débat public lancé au [Havre](#), en novembre 2019. Pandémie oblige, les conclusions [des mois de réunions et ateliers](#) ont été présentées par la Commission nationale du débat public en visioconférence, avec quelque 200 personnes connectées, ce jeudi 12 novembre 2020.

Ce débat portant sur la création d'un parc éolien en mer de 1 GW, situé en Manche, entre Cherbourg et Le Tréport, « s'est déroulé en amont du projet, sur son opportunité comme sur son éventuelle localisation ». Une

grande première, a rappelé la présidente de la commission, Chantal Jouanno. Fort de 5 000 participations, ce débat a été « **la première utilisation d'une nouvelle procédure définie en 2018** », a ajouté le maire du Havre, Édouard Philippe, Premier ministre lorsque le gouvernement a lancé ce débat.

Des questions qui subsistent

Annick Girardin, ministre de la Mer, s'est dite « **persuadée de l'importance de cette consultation publique qui va déterminer les conditions d'un développement acceptable de l'éolien en mer** ». Elle a assuré que « **l'État doit entendre et acter les interrogations, les craintes et les espoirs** ». Il s'agit de « **donner la place et la visibilité à tous les usages en mer qui est un bien commun de tous** ».

S'il a semblé y avoir consensus sur l'opportunité d'un tel projet, quelques questions subsistent. Il en va ainsi du sort des pêcheurs, en toile de fond du Brexit. « **Nous n'avons pas accès aux bonnes informations**, a insisté Dimitri Rogoff, président du comité régional des pêches. **La copie n'a pas été rendue sur l'impact environnemental, socio-économique, ni l'évaluation des indemnités. Trois marées avec des casiers à bulots et trois coups de chaluts par an pour les suivis halieutiques, c'est bâclé. Alors qu'il y a, depuis douze ans, trois projets de parcs éoliens en Normandie qui n'ont toujours pas vu le jour.** »

La zone retenue déterminée d'ici à la fin de l'année

Si tout le monde s'est accordé sur le manque de connaissances scientifiques sur le milieu marin, la nécessité de donner une meilleure visibilité à tous les usagers de la mer et celle de mieux planifier les projets ont également été soulevées.

De son côté, un habitant de la Manche a critiqué la loi d'Accélération et de simplification de l'action publique (Asap), votée le 6 octobre, qui limite les recours et rend le Conseil d'État seul compétent pour ces contentieux. La ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a fait remarquer que désormais les débats avaient lieu avant les décisions et que la loi visait à raccourcir des procédures sans fin.

La ministre a aussi rappelé que « **la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit le long terme, avec notamment le déploiement de l'éolien en mer sur toutes les façades maritimes françaises au rythme de 1 GW par an** ».

Pour ce quatrième parc éolien normand, le gouvernement va déterminer la zone retenue d'ici la fin de l'année, a indiqué la ministre. L'appel d'offres sera ensuite lancé et les offres attendues avant fin 2021.